

mences certifiées. Il nous dit que 60 p. 100 seulement des pommes de terre récoltées sur la ferme expérimentale étaient acceptées d'après nos règlements. Certes, il est bien malheureux qu'une aussi forte proportion que 40 p. 100 des tubercules récoltés pour la plantation soit mise de côté. Nous avons fait des enquêtes et nous avons trouvé qu'il s'agissait de pommes de terre destinées aux expositions ou foires d'automne, et c'est pourquoi le calibrage avait été si sévère; de plus le lot ne formait en tout que huit barils, bien que j'aie cru d'abord qu'il était question de huit cents barils. Chose curieuse, j'ai acheté de ces pommes de terre pour mon jardinet. Lorsque je les ai reçues, j'ai constaté qu'on aurait dû en écarter encore environ huit p. 100. L'échantillon qui m'a été envoyé en premier lieu ne représentait pas réellement le triage fait dans ce cas, de sorte que lorsqu'on regarde les deux côtés, les choses paraissent tout à fait d'une manière différente. Je suis prêt à accepter l'opinion du cultivateur ou de l'expéditeur toutes les fois qu'il est possible de le faire, mais en y regardant attentivement, on constate que dans plusieurs cas l'expéditeur est coupable d'un peu d'exagération. Il y a maintenant dix ans que nous assurons ce service. Nous n'avons jamais été forcés de nous servir des rigueurs de la loi. On nous a accusés mainte et mainte fois de toutes sortes de lacunes dans notre service d'inspection; nous avons constaté bien des fois que des expéditeurs dans tout le Dominion n'observaient pas les règlements, mais nous avons toujours pu nous entendre d'une manière satisfaisante, et j'espère qu'il en sera de même dans le Nouveau-Brunswick, aussitôt que nous aurons tenu notre réunion.

M. CALDWELL: J'ai encore autre chose. Serait-il possible pour votre ministère de s'occuper du travail de recherche en vue d'utiliser les pommes de terre pour la fabrication de l'alcool industriel ou d'autres produits dont vous avez parlé? Vous avez mentionné la fabrication de l'empois. On l'a essayée au Nouveau-Brunswick. Au cours de la guerre une compagnie a érigé une usine et installé du matériel pour fabriquer de la farine de pommes de terre, mais à la fin de la guerre cette fabrique a fermé ses portes. Les intéressés ont dit qu'ils ne pouvaient obtenir un prix satisfaisant pour leur produit. Cette compagnie a aussi établi une fabrique d'empois durant la guerre et a fabriqué durant deux ans environ, puis elle a ensuite cessé ses travaux. Je ne puis comprendre pourquoi nous ne pouvons fabriquer de l'empois, quand dans le Maine il y a plusieurs fabriques prospères. J'ai insisté auprès de plusieurs spécialistes pour leur faire fabriquer de l'empois dans nos districts riches en pommes de terre.

M. GÜSSOW: Je suis d'avis que l'insuccès des fabricants du Nouveau-Brunswick est dû à la concurrence, à l'importation d'empois de l'étranger, car actuellement nous ne fabriquons que 5 p. 100 de notre consommation domestique. Je sais que malheureusement presque toutes nos féculeries ont dû fermer leurs portes après avoir rempli les commandes qu'elles avaient, mais je soutiens que si cette industrie est placée sur une base rationnelle de coopération, comme on le fait ailleurs, où cette industrie rapporte des millions et ajoute à la richesse nationale, elle devra réussir. Actuellement, il faut être prudent avant de s'engager fortement dans cette industrie, à cause des conditions du marché. Nous n'avons pas de marché.

M. CALDWELL: Pour l'empois?

M. GÜSSOW: Nous avons un marché pour l'empois; nous pourrions vendre 95 p. 100 de plus qu'actuellement, le montant fourni par les produits importés de l'étranger. Nous pourrions augmenter d'autant notre marché à condition de n'avoir pas à lutter contre les importations.

M. CALDWELL: La fabrication de la fécule se fait à peu de frais.

M. GÜSSOW: C'est possible, mais il faut un apport régulier de matière première. Il faut pour cela une coopération étroite. Il faut établir des contrats d'au moins cinq ans pour la fourniture des pommes de terre. Quand on a tenté